

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 12 septembre 2022 à Onhaye**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

**1. APPROBATION PV COLLÈGE 19 AOÛT 2022**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 19 août 2022.

**2. DROITS CONSTATÉS – NON VALEURS 2018-2021**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2018 et 2021, pour un montant total de 30.721,50 € ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

**3. RECOUVREMENT REDEVANCES - CONTRAINTES HUISSIERS**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de viser et de rendre exécutoire les 228 contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes d'avril à mai 2021, pour un montant total de 11.473,65 € ; De charger le comptable spécial de la Zone d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

**4. ACHAT RADIOS POUR AMBULANCES – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de réaliser l'achat de 2 radios EADS TMR880i pour un montant de 3.922,63 € TVAC à la société Tranzcom d'Asse, par l'intermédiaire de l'accord-cadre Astrid CD-MP-OO-60 ; De financer cette dépense par le budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

**5. ACHAT RADIOS TETRA SEPURA – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de réaliser l'achat de 15 radios Tetra Sepura SC20 pour un montant de 18.285,28 € TVAC à la société Abiom de Sint-Niklaas., par l'intermédiaire de l'accord-cadre Astrid CD-MP-OO-60 ; De financer cette dépense par le budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

**6. LOCATION FONTAINES À EAU – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la location de 2 fontaines à eau Aqualex 20AC, à installer à Dinant et Beauraing (administratif) pour un montant mensuel de 61,96 € TVAC à la société AQUALEX SA à Deerlijk, par l'intermédiaire du marché du SPF Forcms-BSD-116-lot 3, en remplacement des bouteilles d'eau ; De financer cette dépense par le budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/123-12.

**7. RECRUTEMENT INFORMATICIEN B1 – ENGAGEMENT CANDIDAT DE LA RÉSERVE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner le seul candidat de la réserve de recrutement en tant qu'informaticien gradué à temps plein pour les services administratifs. ; De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an, date à déterminer, au grade et barème B1, avec une ancienneté pécuniaire d'environ 12 ans (à justifier et vérifier).

**8. PERSONNEL ADMINISTRATIF – ÉVOLUTION DE CARRIÈRE/PROMOTION – COURRIER**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de solliciter une estimation budgétaire au Comptable spécial pour la nomination d'un ou deux agents par année ; de comparer le coût d'une nomination et celui d'une promotion pour un agent ; de revoir ce point lors d'une prochaine réunion.

**9. PERSONNEL ADMINISTRATIF – JOURNÉE D'OBSERVATION – CONVENTION**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'accueil d'une stagiaire qui suit un parcours d'insertion socioprofessionnelle au centre Espace Formation Emploi de Namur, pour une journée découverte métier non rémunérée le 13 septembre 2022 ; De valider la convention d'une journée découverte métier établie par l'asbl Espace Formation Emploi de Namur.

**10. POSTE DE FLORENNES – DEMANDE OCCUPATION PARKING PAR SOCIÉTÉ PRIVÉE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder l'autorisation à la société WILLEMEN pour occuper une partie du parking de la caserne de Florennes à titre précaire et gratuit, pour toute la durée des travaux, soit 200 jours ouvrables.

11. SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE - CANDIDATURE SPONTANÉE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de répondre au candidat en lui rappelant les conditions pour postuler (CAF) et les conditions de nomination (rentrer en caserne en maximum 6 minutes).

12. CONTENTIEUX POMPIERS – PÉCULES DE VACANCES AGENTS DE CINEY – SITUATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord de principe sur le paiement des pécules au budget 2023 ; d'attendre le calcul définitif pour le valider ; de solliciter l'avis d'un avocat sur le délai de prescription.

13. MODIFICATION BUDGÉTAIRE – PROJET

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider le projet de modification budgétaire et de le présenter au prochain Conseil pour approbation.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SUSPENSION DE NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la suspension de nomination d'un sapeur-pompier volontaire au Poste de Dinant, pour une période de 6 mois à partir du 01<sup>er</sup> octobre 2022.

15. MP SCHÉMAS ÉLECTRIQUES DES CASERNES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande des schémas électriques pour 6 casernes (Rochefort, Yvoir, Florennes, Gedinne, Philippeville, Dinant) pour un montant de 27.164,50 € TVAC à Monsieur Gauthier CHAIDRON d'Assesse ; De financer cette dépense par le budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 3514/723-60.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

